

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES
RÉUNI LE 16.04.2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE SEIZE AVRIL A VINGT ET UNE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DUMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI EN MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE Mr. **Michel PEREZ**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (25) :

Mme **BALARD** Josiane, Mme **DUPONT** Elisabeth, Mr. **FAURÉ**, Mme **GALY** Liliane, Mr **GARCIA** Jean-Louis, Mme **GAUBERT** Christine, Mr. **GRANIER** Guillaume, Mme **GUERRE** Laurence, Mme **JOIGNEAUX** Laurence, Mr **LAMARQUE** Claude, Mme **LULIE-TUQUET** Thérèse; Mr **MALKI** Ali, Mr Thierry **PARIS**, Mme **PUGGIA** Huguette, Mme **RICAUD** Mélanie, Mme **ROUXEL-POUX** Régine, Mr **ROZMUS** Jacky, Mr **SAINT-CLIVIER** Hubert, Mr. **SAUTREAU** David ; Mr. Albert **SCHAEGIS**; Mr. **SOUISSI** Edeam ; Mme **VIEU** Annie ; Mr **VIRAZEL** Daniel ; Mme **WALKOWICZ** Magali

ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION (2) :

Mme **PASCAL** Christine ; Mr. **SARRALDE** Floréal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme **WALKOWICZ** Magali.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la dernière séance, dont copie a été adressée à chaque conseiller, est adopté avec une observation à la demande de Mme Dupont : dans le § 1-4 : élection des adjoints : il y a lieu de corriger dans le tableau de dépouillement des votes que les (6) bulletins de la minorité n'étaient pas blancs mais NULS. Donc acte.

❶ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES par délégation est fait par Mr. le Maire : Néant

❷ ADMINISTRATION GENERALE :

2. 1 : INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS :

Après lecture de la note explicative de synthèse, le Maire propose l'application des taux suivants basés sur l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l'attribution de ces indemnités aux élus, et ce à compter de la date d'installation du Conseil Municipal, soit le 29.03.2014 :

- 39.69% pour le Maire (pour un taux maximum fixé à 55%)
- 18.414% pour chacun des 6 Adjoints (pour un taux maximum fixé à 22%) ;
- 5.26 % pour 5 Conseillers Municipaux délégués
- 10.52% pour 1 Conseiller Municipal délégué & de prévoir annuellement les crédits nécessaires au budget communal.

Débats et commentaires s'engagent au cours desquels Mme DUPONT propose que les 13 élus bénéficiaires de ces indemnités renoncent à 1% de la somme qui leur serait attribuée (1527€) pour pouvoir allouer une subvention exceptionnelle plus substantielle que celle prévue à l'association SIRPEA dont la demande d'aide est inscrite à l'ordre du jour de cette séance. Mmes Gaubert, Vieu, et Mr Sautreau interviennent pour faire savoir que le soutien qu'ils apportent ~~aux~~ régulièrement aux actions humanitaires est un acte fait à titre personnel indépendant du versement ou non d'une indemnité de fonction municipale. Mr Garcia rapporteur de l'affaire fait part de l'entretien qu'il a eu avec le Directeur Pédagogique de l'association, à propos du montant susceptible d'être alloué, montant sensiblement équivalent (50€) à celui alloué aux élèves du groupe scolaire de Roquettes actuellement.

Le Conseil approuve le versement de ces indemnités d'Elus par 21 voix pour et six contre.

2.2 DEFINITION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES D'INSTRUCTION

Après lecture de la note explicative de synthèse, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- ① la création de 8 commissions communales qui seront les suivantes :
 1. Commission des FINANCES ;
 2. Commission DES AFFAIRES DE L'URBANISME ET DES GRANDS TRAVAUX ;
 3. Commission TRAVAUX D'ENTRETIEN, DES SERVICES TECHNIQUES, du CADRE DE VIE, du DEVELOPPEMENT DURABLE ;
 4. Commission des AFFAIRES SOCIALES & DE LA PETITE ENFANCE ;
 5. Commission des AFFAIRES CULTURELLES ;
 6. Commission des AFFAIRES DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE ;
 7. Commission des AFFAIRES DU SPORT ;
 8. Commission des AFFAIRES DE L'INTERCOMMUNALITÉ (Cté. d'Agglomération du Muretain) et
- ② leur composition à 10 membres pour la commission des finances et à 8 membres pour les autres.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres des commissions par scrutin secret de liste (urne, isolements) et à la représentation proportionnelle au plus fort reste et ce pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'assemblée communale

1. Commission des FINANCES : 10 membres

Listes des candidats	- Liste : VIEU - Liste : DUPONT
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste 1 : VIEU : 21 voix = 8 sièges - Liste 2 : DUPONT : 6 voix = 2 sièges

Mmes & Mrs VIEU A. VIRAZEL D. PUGGIA H. GARCIA J.L. SARRALDE F. GAUBERT CH. PARIS T. ROUXEL-POUX R. DUPONT E. ROZMUS J. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Membres de la Commission et déclarent accepter leur mandat.

2. Commission DES AFFAIRES DE L'URBANISME & des GRANDS TRAVAUX : 8 membres

Listes des candidats	- Liste : VIRAZEL - Liste : DUPONT/ROZMUS
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste : VIRAZEL = 21 voix = 6 sièges - Liste : ROZMUS = 6 voix = 2 sièges

Mmes & Mrs VIRAZELD. RICAUD M. SCHAEGIS A. SOUISSI E. LULIE-TUQUET TH. JOIGNEAUX L. ROZMUS J. SAINT-CLIVIER H. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Membres de la Commission et déclarent accepter leur mandat.

3. Commission TRAVAUX D'ENTRETIEN, DES SERVICES TECHNIQUES, du CADRE DE VIE, du DEVELOPPEMENT DURABLE : 8 membres

Listes des candidats	- Liste : LAMARQUE - Liste : DUPONT/SAINT-CLIVIER
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste 1 : LAMARQUE : 21voix = 6 sièges - Liste 2 : SAINT-CLIVIER : 6voix = 2 sièges

Mmes & Mrs LAMARQUE CL. SAUTREAUD. PARIS T. PUGGIA H. MALKI A. GRANIER G. SAINT-CLIVIER H. FAURE M. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Membres de la Commission et déclarent accepter leur mandat.

4. Commission des AFFAIRES SOCIALES & DE LA PETITE ENFANCE : 8 membres

Listes des candidats	- Liste : SARRALDE - Liste : DUPONT/GALY
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste: SARRALDE : 21voix = 6 sièges - Liste : GALY : 6voix = 2 sièges

Mmes & Mrs SARRALDE F. BALARD J. MALKI A. WALKOWICZ M. PUGGIA H. GUERRE L. GALY L. PASCAL C. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Membres de la Commission et déclarent accepter leur mandat.

5. Commission des AFFAIRES CULTURELLES : 8 membres

Listes des candidats	- Liste : GAUBERT - Liste : DUPONT
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste : GAUBERT : 21voix = 6 sièges - Liste : DUPONT : 6voix = 2 sièges

Mmes & Mrs GAUBERT C. GRANIER G. ROUXEL-POUX R. LULIE-TUQUET TH. WALKOWICZ M. GUERRE L. DUPONT E. SAINT-CLIVIER H. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Membres de la Commission et déclarent accepter leur mandat.

6 Commission des AFFAIRES DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE : 8 membres

Listes des candidats	- Liste : GARCIA - Liste : DUPONT/FAURE
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste 1 : GARCIA : 21 voix = 6 sièges - Liste 2 : FAURE : 6 voix = 2 sièges

Mmes & Mrs GARCIA JL JOIGNEAUX L. GRANIER G. SOUISSI E. BALARD J. SCHAEGIS A. FAURÉ M. GALY L. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Membres de la Commission et déclarent accepter leur mandat.

7. Commission des AFFAIRES DU SPORT : 8 membres

Listes des candidats	- Liste : PUGGIA - Liste : DUPONT/ FAURE
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste : PUGGIA : 21 voix = 6 sièges - Liste : FAURE : 6 voix = 2 sièges

Mmes & Mrs PUGGIA H. LAMARQUE C. MALKI A. SARRALDE F. JOIGNEAUX L. SAUTREAU D. FAURE M. PASCAL C. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Membres de la Commission et déclarent accepter leur mandat.

8. Commission des AFFAIRES DE L'INTERCOMMUNALITÉ (Cté. d'Agglomération du Muretain) : 8 membres

Listes des candidats	- Liste : VIEU - Liste : DUPONT
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste 1 : VIEU : 21 voix = 6 sièges - Liste 2 : DUPONT : 6 voix = 2 sièges

Mmes & Mrs VIEU A. VIRAZEL D. GARCIA JL SARRALDE F. PUGGIA H. SAUTREAU D. DUPONT E. ROZMUS J. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Membres de la Commission et déclarent accepter leur mandat.

2.3 Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) / FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEUR ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture de la note explicative de synthèse, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

● de fixer à 11 le nombre d'administrateurs repartis comme suit :

↳ Le Maire Président de droit + 5 membres élus et 5 membres de la société civile nommés par le Maire.

Il est procédé ensuite à l'élection des administrateurs représentants le Conseil, par un scrutin secret de liste (urne, isolements) et à la représentation proportionnelle au plus fort reste et ce, pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'assemblée communale

C.C.A.S. : 5 représentants de l'assemblée municipale

Listes des candidats	- Liste : SARRALDE - Liste : DUPONT/GALY
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs et/ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27
Répartition des sièges après calcul de la proportionnelle au plus fort reste	- Liste : SARRALDE : 21 voix = 4 sièges - Liste : GALY : 6 voix = 1 siège

Mmes & Mrs SARRALDE F. PUGGIA H. MALKI A. ROUXEL-POUX R. GALY L. ayant obtenu la majorité requise, ont été proclamés Administrateurs du C.C.A.S. et déclarent accepter leur mandat.

2.4 : Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

La note explicative de synthèse lue par le Maire précise que dans une commune de + de 3500 habitants, cette commission est composée du Maire (Président de droit) et de 5 membres titulaires (et 5 membres suppléants) du Conseil Municipal élus en son sein.

Après appel à la candidature, constatant qu'une seule liste est présentée, le Maire propose de procéder au vote par application de l'article L.21.21.-21 du C.G.C.T. qui prescrit que « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations* ». Proposition acceptée à l'unanimité.

Sont élus à l'unanimité (des 27 votants) : Mmes et Mrs : VIRAZEL D. SCHAEIGIS A. MALKI A. SARRALDE F. PUGGIA H. = membres titulaires ; & LAMARQUE C. PARIS T. BALARD J. SAUTREAU D. SOUISSI E. = membres suppléants.

2.5 : DIVERSES INSTANCES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, après avoir constaté qu'une seule candidature était présentée pour chacune d'elles, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne ses représentants pour :

2.5.1. : le CONSEIL D'ÉCOLE : Laurence JOIGNEAUX, sachant que le Maire ou son représentant sont membres de droit.

2.5.2. : Le COMITÉ NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES (CNAS) organisme partenaire qui a pour objectif le mieux-être des agents territoriaux et leurs familles, en proposant une large gamme de prestations sociales auxquelles peuvent prétendre tous les agents. Mrs SARRALDE F. et RUIZ B. sont désignés pour représenter : le 1^{er} le collège des Elus et le second, le collège des Agents.

2.5.3. : un « correspondant Défense » : à la demande du Ministère de la Défense et pour la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de « DEFENSE » : Mr SCHAEIGIS Albert.

2.5.4. : un « correspondant municipal » : à la demande de la PREVENTION et la SECURITE ROUTIERE : MR SCHAEIGIS Albert.

2.6 : CREATION DES COMITÉS CONSULTATIFS

Sur proposition du Maire détaillé dans la note de synthèse, le Conseil Municipal, unanimement, accepte, dans la continuité de l'existant, la création :

2.6.1. : du Comité Consultatif pour les affaires de : l'URBANISME, l'ENVIRONNEMENT, et du CADRE de VIE dont il confiera la Présidence à Mr VIRAZEL en précisant que lors de sa constitution seront privilégiés les candidatures des personnes « extérieures » au Conseil Municipal;

2.6.2. : du Comité Consultatif pour les affaires de la JEUNESSE, dont il confiera la Présidence à Mme JOIGNEAUX.

Particularité de ce Comité, sa composition sera réservée aux jeunes ROQUETTOIS, élèves du C.M.1 à la 3^{ème}. Mr le Maire répondant à une demande de Mme Dupont fait savoir qu'il pourrait accepter de présenter la candidature d'une adulte pour ce comité, après l'avoir reçue en entretien.

2.6.3. : du Comité Consultatif pour les affaires de la CULTURE, dont il confiera la Présidence à Mme GAUBERT.

③ AFFAIRES INTERCOMMUNALES :

Le Maire, après appel à la candidature, constatant qu'une seule liste est présentée pour les 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), propose de procéder à l'élection des délégués communaux par un vote par application de l'article L.21.21.-21 du C.G.C.T. qui prescrit que « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations* ». Proposition acceptée à l'unanimité.

3.1 : Délégués au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ESCALIU. dont les statuts prévoient que la Commune sera représentée par : 2 délégués titulaires + 2 suppléants
ayant obtenu la majorité requise : Mrs SARRALDE F. et SOUISSI A, sont proclamés délégués titulaires, Mmes PUGGIA H. & GUERRE L. sont proclamées déléguées suppléantes et déclarent accepter leur mandat.

3.2 : Délégués au sein du SIVOM DE LA PLAINE ARIEGE-GARONNE (réseau Eau), dont les statuts prévoient que la Commune sera représentée par : 2 délégués titulaires
ayant obtenu la majorité requise : Mme RICAUD M. & VIRAZEL D., sont proclamés délégués titulaires, et déclarent accepter leur mandat.

3.3 : Délégués au sein du SIVOM du CONFLUENT GARONNE-ARIEGE (réseau Assainissement), dont les statuts prévoient que la Commune sera représentée par 3 Délégués titulaires & 2 délégués suppléants
ayant obtenu la majorité requise : Mr. VIRAZEL D. Mme RICAUD M. Mr. SCHAEGIS A. sont proclamés délégués titulaires, Mrs SAUTREAU D. & LAMARQUE C. délégués suppléants et déclarent accepter leur mandat.

3.4 : Délégués au sein du SIVU de la LOUSSE & du HAUMONT dont les statuts prévoient que la Commune sera représentée par 2 Délégués titulaires
ayant obtenu la majorité requise : Mrs PEREZ M. & VIRAZEL D. sont proclamés délégués titulaires, et déclarent accepter leur mandat.

3.5 : à l'élection de nos délégués au sein du SIVU de L'ECOLE DE MUSIQUE dont les statuts prévoient que la Commune sera représentée par 2 délégués titulaires et 1 suppléant
ayant obtenu la majorité requise : Mr PEREZ M. & Mme BALARD J. sont proclamés délégués titulaires, Mr GRANIER G. délégué suppléant et déclarent accepter leur mandat.

3.6 : Délégués au sein du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTICITE DE LA HTE-GARONNE dont les statuts prévoient que la Commune soit représentée par 2 délégués qui siégeront à la commission territoriale de Muret, laquelle élira ensuite ses représentants au Comité du S.D.E.H.G. ayant obtenu la majorité requise : Mrs PARIS T.. & SAUTREAU D. sont proclamés délégués titulaires, et déclarent accepter leur mandat.

3.7 : délégués au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES TRANSPORTS DES PERSONNES AGEES dont les statuts prévoient que la Commune sera représentée par 1 délégué titulaire ayant obtenu la majorité requise : Mme BALARD J. est proclamée déléguée titulaire, et déclare accepter son mandat.

3.8 : délégués au sein du SYNDICAT MIXTE pour l'ETUDE & la PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN HTE-GARONNE / dont les statuts prévoient que la Commune sera représentée par 1 délégué titulaire & 1 délégué suppléant ayant obtenu la majorité requise : Mr PARIS T. & Mme LULIÉ-TUQUET T. sont proclamés délégués titulaires, et déclarent accepter leur mandat.

④ AFFAIRES FINANCIERES :

Mr. J.L. GARCIA rapporteur donne lecture de la note explicative de synthèse détaillant la demande d'aide financière présentée par l'association Soins-Informations-Recherches en Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (S.I.R.P.E.A.) qui intervient dans la structure hospitalière : l'Ecole du Centre Hospitalier G. Marchant où 2 jeunes enfants Roquettois bénéficient d'une scolarité en hôpital de jour afin de poursuivre leurs acquisitions scolaires.

le Rapporteur invite le Conseil à accepter de verser pour l'année 2014 une aide exceptionnelle de : 100€ (soit 50€ par élève)

A la demande de Mr ROZMUS qui suggère plutôt l'octroi d'une aide représentant 1% des dépenses imprévues inscrites au budget 2014 soit 1500€, Mr le Maire répond que cela relève des attributions du C.C.A.S.

Le Conseil accepte à l'unanimité le versement de 100€ à la SIRPEA.

Informations diverses par Mr le Maire

⇒ Dans l'attente du nouveau règlement intérieur qui sera proposé très prochainement au vote du CM, Mr le Maire rappelle l'information déjà donnée à Mme Dupont, à savoir en ce qui concerne les questions orales, écrites ou autre motions concernant des affaires non inscrites à l'ordre du jour, leur examen se fera en fin de séance.

- Leur texte doit être rédigé de façon sommaire et adressé au Maire 48h avant la séance et seront inscrites sur un rôle spécial dans leur ordre chronologique de dépôt ;
- Suivant la nature du texte, soit Mr le Maire sera en capacité d'y répondre instantanément en fin de séance, soit il différera sa réponse au conseil suivant en ayant recueilli au préalable, l'avis de la commission ad hoc et/ou celui des services administratifs & juridiques concernés.

⇒ Lecture de la lettre de remerciements de l'A.M.F.31 à toutes les communes ayant participé à l'appel à la solidarité lancé au profit des Communes sinistrées de la Haute Garonne et dont elle a présenté le bilan en mars 2014.

⇒ Les prochaines réunions du Conseil pourraient avoir lieu l'une : 2^{ème} quinzaine de Mai et l'autre en juin avant les vacances d'été.

VU PAR NOUS MICHEL PEREZ MAIRE DE ROQUETTES, POUR ETRE AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE, CE JOUR 23.04.2014, ET CE CONFORMÉMENT AU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.



LE MAIRE
MICHEL PEREZ